

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Violence à l'école: le Conseil de discipline exclut définitivement l'élève agresseur d'Oloumi

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

D'ABORD provisoirement exclu pour 3 jours, dans l'attente du Conseil de discipline qui s'est tenu hier au sein du lycée Paul-Emane-Eyeghe d'Oloumi, l'élève Arcel N'na Mezoughe, de la classe de 5e H, âgé de 16 ans, auteur de l'agression sauvage sur son jeune camarade de 13 ans Rénédi Hebena Masenga, a été exclu définitivement des effectifs dudit lycée. Même sanction pour que Pascaline Chidima Iwuanyanwu qui a filmé la scène.

Ce conseil de discipline a débuté à 11 heures pour s'achever à 15 heures. Y ont pris part le directeur d'académie provinciale de l'estuaire (DAPE), Fortuné Nguema-Owone, le proviseur du lycée Paul-Emane-Eyeghe d'Oloumi, Michel Sampeyraud Eyi, les responsables administratifs de l'établissement, l'association des parents d'élèves et les principaux concernés. Après avoir passé en revue ce cas de violence inouïe, les membres du Conseil de discipline ont écouté tour à tour les élèves

de la 5e H pour les entendre ainsi que les deux co-accusés. Au terme des auditions, les deux élèves Arcel N'na Mezoughe et Pascaline Chidima Iwuanyanwu ont été, selon la formule consacrée, proposés à l'exclusion définitive du lycée. Conformément au règlement intérieur. Pour le proviseur dudit lycée, la sentence est à la mesure de la faute. D'ailleurs, a-t-il souligné, la ministre de l'Éducation nationale, Carmélia Ntoutoume-Leclecq, nous a instruits de tout mettre en œuvre afin que des dispositions soient prises au sujet de cet acte de violence, qui, comme tous les Gabonais, l'a choquée. " Donc après un préconseil, où nous avons entendu toutes les parties, nous avons organisé le grand conseil de ce jour sous la conduite du DAPE et des sanctions en ont découlé ", souligne-t-il avec satisfaction. Toutefois, le proviseur souligne que, au regard de la vie sociale assez troublée du jeune homme, il a été mis à la disposition du service de psychologie de l'établissement pour un suivi psychologique.



L'élève Arcel N'na Mezoughe exclu définitivement des effectifs du lycée d'Oloumi pour violence.

Pour l'exemple

I.I
Libreville/Gabon

S'il paraissait l'ignorer, l'élève agresseur de son jeune condisciple du lycée Paul-Emane-Eyeghe, et sa camarade qui filmait cette effroyable scène avec un aplomb inouï viennent d'apprendre à leurs dépens combien les réseaux sociaux sont une arme à double tranchant. C'est que rechercher le buzz peut parfois prendre des tournures inattendues qu'étaient loin d'imaginer les deux protagonistes. Aussitôt mise en ligne, la vidéo, devenue virale, a soulevé l'indignation et la réprobation à la hauteur de cette violence bar-

bare et gratuite sur plus faible que soi. Et en pleine salle de classe! La décision d'exclusion définitive prise hier en Conseil de discipline à l'encontre de l'élève agresseur et de sa condisciple n'est que la résultante de l'indignation soulevée dans l'opinion par cette scène insoutenable - une de plus - de violence en milieu scolaire. Puisse cela servir d'exemple à tous ceux qui affectent ce genre d'"exploit"! Osons surtout espérer que cette séquence soit celle de trop à même de déclencher une prise de conscience à la fois individuelle et collective sur ce phénomène nouveau qui s'empare de nos jeunes.



APPEL D'OFFRES

La Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) lance un appel d'offres relatif à l'Extension du poste 11/90 KV D'OWENDO.

Commanditaire
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Objet du marché
Extension du poste 11/90 KV D'OWENDO.

Date de lancement
Mercredi 05 octobre 2022.

Source de financement
Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Critères d'éligibilité
Les critères d'éligibilité seront détaillés dans le règlement particulier d'appel d'offres fourni dans le dossier d'appel d'offres.

Retrait des dossiers d'appel d'offres
Les dossiers d'appel d'offres sont à retirer, sur une clé USB neuve, à l'adresse suivante :

Direction des Achats et Stocks de la SEEG
Base Technique SEEG, sise en face de l'immeuble GABON TELECOM
B.P : 2082 Libreville - Gabon
Tel : 011 76 76 07

Le retrait du dossier complet d'appel d'offres est conditionné par la présentation du reçu de paiement.

Frais de dossier (non remboursables)
Trois cent (300 000) francs FCFA à régler à la caisse située au 4ème étage du Siège social de la SEEG entre 12h00 et 15h00.

Période de retrait des dossiers d'appel d'offres
Du mercredi 05 au mardi 11 octobre 2022, de 08h00 à 15h30.

*Les informations complémentaires seront communiquées par voie de messagerie.

 seeg gabon www.seeg-gabon.com